

## Procès-verbal de la Session d'automne 2012

### Section 02 du Comité National de la Recherche Scientifique

22 - 25 Octobre 2012 - Salle du Comité National - Lucien MALAVARD - CNRS  
Campus Gérard Mégie, 3 rue Michel-Ange - 75016 Paris

#### Présents

- 20 membres présents

12 Colleege A : Bérengère DUBRULLE, Silvio FRANZ, Jesper JACOBSEN, Sabine KRAML (absente le 25), Karine LE HUR, Jean-Michel MAILLET, Christian MARINONI, Boris PIOLINE, Pierre SALATI, Massimo VERGASSOLA, Patrizia VIGNOLO.

6 Colleege B : Pascal BASEILHAC, Léonie CANET, Luigi CANTINI, Grégory SOYEZ, Simone SPEZIALE, Francesco ZAMPONI.

3 Colleege C : Moha AHBAR (absent le 24-25), Laurent BONNET (absent le 23-25), Didier PERINI (absent le 24-25).

- 1 membre absent excusé : Mokhtar ADDA-BEDIA (Colleege A).
- Assistante du CN pour la section 02 : Florence COLOMBO.

#### Ouverture de la séance

Le procès-verbal de la session d'accueil 2012 est lu et approuvé. Concernant les Comités Interdisciplinaires (CID), Jacobsen sera candidat sur la CID 50, Vergassola sur la CID 51 et Adda-Bedia sur la CID 54.

Le procès-verbal de la session de printemps 12 est lu et commenté. Le point principal porte sur la dérive de l'âge de recrutement, surtout au niveau CR2, qui sur le long terme peut nuire à l'attractivité du CNRS (décalage entre l'âge des chercheurs et leur grade et niveau de rémunération) et donc à son efficacité. Plusieurs possibilités sont évoquées pour réduire le phénomène, et certaines vont apparaitre explicitement dans les critères de recrutement.

#### Exposé de la direction scientifique

Jean-Francois PINTON (Directeur de l'INP) et Bart VAN TIGGELEN (DAS en charge de la section 02) font un exposé sur la situation au sein de l'Institut. Ils soulignent une nouvelle fois la dérive de l'âge de recrutement en CR, ses effets néfastes, et encouragent vivement le Comité National, et en particulier la section 02, à agir pour y remédier.

*Postes.* L'INP est le seul Institut du CNRS à maintenir le même nombre de postes qu'en 2012, et ce malgré la baisse des départs à la retraite. Pour la section 02, les projections de postes pour la session de printemps 2013 (susceptibles d'être révisées d'ici l'ouverture des concours) seraient :

- 5 postes de DR2
- 1 poste de CR1

- 1 poste de CR1 partagé avec l'IN2P3, sans coloriage, ni thématique ni de laboratoire
- 4 postes de CR2

*Sections interdisciplinaires.* La situation pour les CDI (sections interdisciplinaires), et le nombre de postes qui leur seraient affectés, est encore en cours d'arbitrage. La date limite pour déposer les candidatures à été reportée au 5 novembre, afin de permettre une plus ample participation.

*Primes d'excellence scientifique.* 19 primes d'excellence scientifique (PES) ont été octroyées en 2012 pour la section 02. Actuellement environ un tiers de chercheurs de la 02 sont bénéficiaires de la PES depuis son introduction. Le critère principal d'octroi d'une PES doit être l'excellence scientifique. Le futur de la PES pour les prochaines années sera bientôt en cours de débat aux assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Section exprime à la Direction le souhait que pour les agents en détachement, une procédure ad hoc soit mise en place, pour permettre aux rentrants qui le méritent, une reconstitution de carrière rapide et appropriée (en particulier le cas échéant une procédure de promotion accélérée). La Direction communique que des démarches ont déjà été prises en ces sens là, mais il s'agit d'une procédure en cours d'étude législative et donc pas accessible dans le futur proche.

### **Discussion sur les règles de fonctionnement, d'évaluation et de recrutement**

Le règlement intérieur des sections (DEC121866SGCN) est présenté, et il sera bien entendu appliqué par la Section. Par ailleurs, la Section décide de se doter des règles de fonctionnement suivantes (adoptées à l'unanimité) :

- Evaluation des membres de la section : aucun membre de la section ne participera aux discussions liées à l'évaluation de son propre dossier (il quittera la salle de réunion).
- Interdiction de l'auto-promotion : les CR1 de la section ne se présenteront pas au concours DR2, et les DR de la section ne demanderont pas de promotions, durant leur mandat de quatre ans au sein de la section. La seule exception admise est celle du passage CR2 vers CR1 (car ne subissant pas pour l'instant de pression particulière), la règle ci-dessus, de non présence du candidat durant les délibérations de promotion à ce grade étant bien entendu appliquée. Hormis ce cas, un membre de la section devra donc démissionner de la section avant de faire, s'il le souhaite, de telles demandes de promotion.
- Evaluation de chercheurs d'un laboratoire d'un membre de la section : les membres de la section ne rapporteront pas sur les dossiers de chercheurs appartenant à leur laboratoire actuel ou de collaborateurs proches. Il leur est également demandé de rester en retrait des discussions – ils peuvent néanmoins, sur la demande des autres membres de la section, ajouter des éléments d'information pertinents pour l'évaluation du dossier.
- Rapporteurs : les noms des rapporteurs ne seront pas rendus public. Un rapporteur sera nommé pour chaque dossier. Si un candidat se présente plusieurs années successives, un rapporteur différent sera nommé chaque année, dans la mesure du possible.
- Débats et classements (recrutements, promotions, écoles thématiques, ...) : tous les membres de la section pouvant, selon le règlement intérieur (DEC121866SGCN), participer aux débats et classements, peuvent s'exprimer sur les dossiers examinés; néanmoins, ils s'engagent à faire état, en préalable à leur prise de parole, et de la manière la plus exhaustive possible, de leurs liens éventuels avec la personne examinée et des conflits d'intérêt qui en découlent.

- Relations avec la communauté scientifique et confidentialité des débats de la commission : un juste équilibre doit être maintenu entre l'information légitime transmise à notre communauté et la confidentialité des débats internes à la commission (voir le règlement intérieur DEC121866SGCN) en particulier en ce qui concerne l'établissement des listes d'admissibilité pour les concours et les promotions. Les décisions de la commission sont assumées collectivement et présentées comme telles à la communauté.

La Section discute ensuite des critères d'évaluation et de recrutement, et en particulier du problème de la dérive de l'âge de recrutement au concours Chargé de Recherche. Les critères d'évaluation et recrutement sont discutés, rédigés et approuvés à l'unanimité. Voir Annexe A.

### **Comité de visites AERES**

Les membres C de la section proposent de reprendre la motion de la section précédente sur la présence des ITA dans les comités d'évaluation. La section approuve à l'unanimité cette motion (reproduite en fin de PV, voir Annexe B). Elle désigne en suite un représentant pour les prochaines visites de l'AERES :

LPS (UMR8502)	Thierry Dauxois	8-9/11/2012
LPTHE (UMR7589)	Patrizia Vignolo	13-14/12/2012
LPTMC (UMR7600)	Karyn Le Hur	8-9/01/2013
LPT-ENS (UMR8549)	Jean Michel Maillet	12-13/11/2012

A noter que dans le cas du LPS, la Section décide d'avaliser comme représentant Thierry Dauxois (président de la Section durant la mandature précédente). Pour ce même laboratoire, la Section désigne Didier PERINI pour participer à une réunion avec les ITA du laboratoire la veille de la visite AERES.

### **Préparation de la campagne de concours chercheurs 2012**

La section 02 prend les décisions suivantes :

- Il sera procédé à une sélection sur dossier avant d'auditionner les candidats au recrutement CR;
- Possibilité de faire appel à des experts externes pour les recrutements;
- Pas d'audition pour les candidats au recrutement DR2 cette année;
- Le calendrier du premier semestre 2013 est validé :
  - 23 janvier : Instance d'Equivalence et Bureau Jury (membres du bureau)
  - 13-14 février : Jury d'Admissibilité sur Dossier (tous)
  - 15 février : Bureau Jury (membres du bureau)
  - 25-29 mars : Auditions concours 2013 [à l'IHP] (tous)
  - 2-5 avril : Jury d'Admissibilité (tous) et Bureau de printemps (membres du bureau)
  - 13-16 mai : Session de printemps (tous)

### **Examen des demandes de subventions : écoles thématiques**

La section examine les dossiers scientifiques associés aux demandes de subvention d'écoles thématiques, et émet ses recommandations.

## **Structures opérationnelles de recherche**

La section donne son avis sur les demandes de créations de GDR (avis très favorable pour les deux demandes présentées) et sur les changements de direction d'unités de recherche :

- Avis favorable au remplacement de Patrick Aurenche directeur de la fédération de recherche FR2914, Annecy, par Laurent Vuillon.
- Avis favorable à la nomination de Emmanuel Trizac comme directeur du LPTMS Orsay UMR8626 en remplacement de Marc Mézard.
- Avis favorable pour le remplacement de Eric Perez directeur du LPS-ENS Paris UMR8550 par Jorge Kurchan à l'occasion du prochain contrat quinquennal.

## **Carrière des chercheurs**

La section 02 discute différents aspects de la carrière des chercheurs :

- elle confirme les affectations des entrants 2012 et désigne un directeur de recherche pour chacun,
- elle donne son avis sur la titularisation des stagiaires (recrutés en 2011), les reconstitutions de carrière (au titre de l'article 26),
- elle examine les demandes particulières de chercheurs (en particulier, changements d'affectation)
- elle évalue l'activité des chercheurs ayant fait l'objet d'un avis différé au printemps 2012,
- elle décide de ne pas faire des auditions pour les candidats au recrutement DR2 cette année (les conditions de calendriers pour une audition dans de bonnes conditions n'étant pas réunies, la section préfère ne pas utiliser cette possibilité cette année, mais réexaminera cette option pour le concours 2014).

## **Propositions pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent pour 2013**

La Section propose :

- Médaille de bronze: Pasquale Dario SERPICO
- Médaille d'argent: Benoit DOUCOT

## **Carrière des chercheurs (formation restreinte)**

La section examine en formation restreinte (hors collège C) les avancements de grade des chargés de recherche pour la campagne 2012. Elle classe pour la promotion au grade CR1 :

1. Benoit BLOSSIER, Chiara CAPRINI, Nicolas CRAMPE, James DRUMMOND, Raoul SANTACHIARA, Simone SPEZIALE (ex-aequos)

La section examine en formation restreinte (hors collèges B et C) les avancements de grade des directeurs de recherche pour la campagne 2012. A la demande de l'INP, elle classe 8 candidats (sur un total de 22) pour la promotion au grade DR1 :

1. Atish DABHOLKAR
2. Jean-Philippe GUILLET

3. Timothy ZIMAN
4. Antti Juhani NIEMI
5. Patricio LEBOEUF
6. Thierry DAUXOIS
7. Emilian Adoni DUDAS
8. Jean-Pierre NADAL

Cette liste sera ensuite inter-classée au niveau de l'INP. En ce moment, la section 02 ne dispose pas d'assez d'informations pour donner une indication du nombre de propositions susceptibles d'être retenues par l'INP suite à cet inter-classement.

A la demande de l'INP, la section classe 2 candidats (sur un total de 11) pour la promotion au grade DRCE1 :

1. Iouri DOKSHITSER
2. Pierre LE DOUSSAL

A la demande de l'INP, la section classe 2 candidats pour la promotion au grade DRCE2 :

1. Marc MEZARD
2. Pierre FAYET

Les membres de la section 02 présents (collège A) lors de ces délibérations et classements pour les avancements de grade des Directeurs de Recherche veulent souligner avec force l'excellence de l'ensemble des candidats à une promotion à ces grades et regrettent dans les termes les plus vifs, que l'insuffisance du nombre de promotions ne permette pas de rendre justice à tous ceux qui le méritent de manière évidente.

En particulier, la situation au niveau des promotions DRCE est particulièrement sévère, une majorité des onze candidats méritant d'être promus immédiatement à ce niveau; et ce alors que plusieurs collègues prestigieux, ayant des carrières et une reconnaissance internationale exceptionnelles, ne se sont même pas portés candidats, ce qui en dit long sur le degré de découragement et/ou d'exaspération de notre communauté concernant les promotions à ce niveau.

# ANNEXE A

## Critères d'évaluation

Cette note expose les critères d'évaluation qui seront utilisés par la section 02, qu'elle siège en tant qu'instance d'évaluation et de promotion ou en tant que jury d'admissibilité pour les concours de recrutement. Ces critères ne peuvent toutefois pas rendre complètement compte de la diversité des situations existantes, diversité qui joue un rôle important dans le processus d'évaluation. La variété des profils, celle des environnements dont bénéficient les évalué(e)s seront également prises en compte lors de l'évaluation.

L'évaluation repose en premier lieu sur les contributions scientifiques des évalué(e)s. Elle intègre ensuite les autres dimensions de l'activité de recherche : diffusion des connaissances, valorisation et transfert, responsabilités d'animation et de direction, etc. Des arguments portant sur des équilibres thématiques peuvent aussi être pris en considération.

### 1 - Examen des dossiers des laboratoires

- Activité scientifique du laboratoire
  - Qualité de la production scientifique, rayonnement national et international du laboratoire
  - Intérêt et originalité des thèmes étudiés, leurs impacts scientifiques
  - Cohérence des objectifs scientifiques, complémentarité des thèmes
  - Participation à des programmes, projets ou contrats
  - Animation scientifique (séminaires, groupes de travail, ...)
- Ouverture du laboratoire
  - Implication dans la formation, suivi des docteurs formés
  - Qualité des collaborations extérieures et des invitations
  - Dynamisme du laboratoire
  - Implication dans l'enseignement
  - Diffusion de la culture scientifique
  - Actions de valorisation
- Organisation et fonctionnement interne
  - Stratégie de l'unité et capacité à la mettre en œuvre
  - Synergie engendrée par le laboratoire
  - Gestion du personnel scientifique, technique et administratif
  - Utilisation des ressources et des équipements du laboratoire
  - Fonctionnement des instances internes
  - Capacités de management de la direction

## **2 - Recrutement des chercheurs (CR2 et CR1)**

- Travaux de recherche antérieurs (qualité et maîtrise par le candidat)
- Autonomie et maturité scientifique
- Qualité du projet de recherche
- Créativité scientifique et prise de risque
- Expérience de recherche (collaborations, post-doc, ...)
- Visibilité internationale
- Dans le cas d'un profil ciblé, adéquation au profil affiché
- Pas de retour avant 4 ans dans le(s) laboratoire(s) de thèse

Le point essentiel à ce niveau de recrutement (en particulier CR2) concerne l'évaluation de la potentialité scientifique des candidats qui se fera en prenant en compte leur activité scientifique (rapportée à leur nombre d'années d'activités professionnelle après la thèse), l'originalité et la difficulté des recherches entreprises et la prise de risque effectuée.

Idéalement le recrutement en CR2 devrait s'effectuer entre la thèse et thèse +4 ans et celui en CR1 entre la thèse et thèse +8 ans, sans que cela ait bien entendu aucun caractère exclusif, la qualité scientifique des candidats étant en toute circonstance le premier critère d'évaluation.

## **3 - Chercheurs confirmés : concours DR2, promotions DR1 et DRCE**

Les critères doivent permettre ici d'évaluer en premier lieu l'intérêt et l'originalité des sujets de recherche ainsi que la créativité des chercheurs et leur impact scientifique au sein de la communauté nationale et internationale. Ils doivent également prendre en compte tous les aspects du métier de Directeur de Recherche.

- Qualité de la production scientifique
- Reconnaissance internationale
- Intérêt du projet scientifique
- Prise de risques scientifiques
- Enseignement et diffusion de la culture scientifique
- Encadrement de doctorants et de jeunes chercheurs
- Responsabilités collectives
- Animation et organisation de la recherche
- Participation à des programmes, projets ou contrats
- Actions de valorisation

Concernant le concours DR2, et pour les candidats occupant déjà un poste en France, l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est souhaitée.

#### **4 - Examen vague et mi-vague des chercheurs, promotions CR1**

Les mêmes critères que pour le recrutement d'un CR ou d'un DR seront appliqués en tenant compte de l'ancienneté et en y ajoutant l'intégration des activités du chercheur dans le laboratoire où il poursuit ses recherches.



## ANNEXE B

### Motion de la section 02

La section 02 du comité national, réunie pour la session d'automne 2012, demande par cette motion à la direction du comité directeur de l'AERES d'intégrer systématiquement dans les comités de visite un membre élu C de la section compétente du comité national.

Les Ingénieurs, Techniciens, et Administratifs (ITA), quelles que soient leurs tutelles, assurent l'accompagnement de l'activité de recherche et sont donc un maillon clef dans la vie du laboratoire. Les rencontrer ensemble ou par équipes pour les grandes unités, avec la vision d'un élu C de la section, c'est visiter le laboratoire de l'intérieur, c'est comprendre l'organisation et la dynamique de travail. C'est aborder avec les ITA le vécu de leur métier, les rapports de travail, les difficultés, les évolutions, et comment ils les voient, ou peuvent les impulser. C'est une écoute utile qui enrichit l'évaluation du laboratoire.

Rencontrer les ITA de tous les laboratoires, c'est aussi assembler une vision globale stratégique des métiers du secteur scientifique, pour accompagner l'exercice de la prospective, et guider l'élaboration de la formation, dans une dynamique humaine.

Motion adoptée le 22 octobre 2012 à l'unanimité

Destinataires :

- Comité Directeur de l'AERES
- Direction du CNRS

Jean Michel Maillet  
Président de la section

Cette motion sera transmise aux destinataires ci-dessus par le SGCN.